Les Open Games 1ère édition Limoux

RÈGLEMENT

INFORMATIONS IMPORTANTES

En m'inscrivant aux Open Games Limoux 1ère édition, j'atteste avoir conscience des risques encourus par la pratique du sport et de ses contraintes spécifiques (matériel obligatoire, respect de la nature, infrastructures, horaires).

J'ai également pris connaissance des informations de ce règlement des Open Games Limoux 1ère édition. Je m'engage à participer à ces Open Games avec tout le matériel obligatoire exigé (cf. règlement), de respecter la nature (respect de la faune et la flore, jet de déchets formellement interdit, limiter les nuisances sonores) et du matériels mis à disposition sur les épreuves (modification du balisage, déterioration matériel comme des raquettes, etc.) ainsi que l'ensemble des directives définies par les organisateurs.

Si nous constatons un non-respect de ces règles, l'équipe sera immédiatement disqualifiée, sans remboursement du droit d'inscription.

ARTICLE 1 - ORGANISATION:

Les Open Games Limoux 1ère édition est organisée le Samedi 15 et le dimanche 16 juin 2019.

Lieu:

Infrastructures sportives et espaces publiques de la ville de Limoux.

- le stade et le gymnase de Flassian
- Le gymnase de l'Olympie
- Espace verts de Notre Dame de Marceille
- Esplanade François Mitterand
- Centre de Ninaute

Horaires sportives:

- Finalisation des inscriptions de 10h à 12h samedi 15 juin au village
- Epreuves du samedi après midi : 14 h à 18h30
- Epreuves du dimanche matin : 8h à 12h30
- Epreuves du dimanche après midi : 14h30 à 16h30

• Remise des récompenses : 17h30 au village

ARTICLE 2 - LES EQUIPES :

- Chaque équipe est composée de 4 participants dont au moins 1 féminine.
- Chaque participant doit être né en 2007 ou avant.
- Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs
- Un même participant ne peut s'inscrire dans plusieurs équipes.
- Obligation d'avoir au moins un majeur par équipe.
- Chaque équipe doit désigner un Capitaine.
- Chaque équipe devra choisir entre le niveau loisirs ou le niveau sportif, sauf les équipes ayant des mineurs nés entre 2005 et 2007, qui seront obligatoirement dans le niveau loisirs.

ARTICLE 3 - MODALITÉS D'INSCRIPTION:

L'épreuve est ouverte à toutes personnes, nées avant l'année 2007. Les inscriptions s'effectuent à partir du 23 février 2019 dans la limite des places disponibles via le site internet : www.lesopengames.com, ou avec le formulaire papier.

Le prix d'engagement par personne est de 30 euros. Un tarif réduit à 25€ est accordé aux mineurs et aux étudiants.

Tout dossier est considéré comme incomplet s'il ne comporte pas l'ensemble des pièces suivantes :

- Inscription en ligne
- Paiement des droits d'inscription (paiement en ligne ou par chèque à l'ordre de l'association "Les Open Games")
- Pour les mineurs, une autorisation parentale signée est obligatoire
- Certificat médical pour la pratique multisport
- acceptation de ce règlement

ATTENTION: votre inscription ne sera validée que lorsque toutes les pièces seront fournies et ce au plus tard le 8 juin 2019. En attendant votre inscription sera considérée comme «en attente». Une fois validée, vous aurez votre numéro de participant attribué.

Passé ce délai ou si les quotas d'inscription s'avèrent atteints, votre

Passé ce délai ou si les quotas d'inscription s'avèrent atteints, votre inscription sera annulée.

ARTICLE 4 - PARTICIPATION AUX EPREUVES:

- Chaque équipe s'engage à participer à toutes les épreuves.
- Aucune épreuve ne pourra être déplacée ou rejouée (blessures, litiges...)
- Chaque équipe s'engage à être présente à l'heure de la convocation sur le lieu adéquat, sous peine de pénalité, afin de respecter le « timing » imposé.
- Chaque équipe s'engage à respecter les décisions des arbitres. En cas de litige, seule la décision du Comité d'Organisation sera prise en considération.
- Les Organisateurs se réservent le droit d'exclure les équipes faisant preuve d'un mauvais esprit sportif, <u>sans remboursement du</u> <u>droit d'inscription</u>.

ARTICLE 5 – SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE :

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en appelant le Point de contrôle (PC) au 07 56 82 24 00
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

En cas d'impossibilité de joindre le PC ou signaleur, vous pouvez appeler directement les organismes de secours et seulement en cas d'urgence vitale. (112 depuis la France)

Il appartient à chaque équipe de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Un participant faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer les épreuves
- à faire évacuer par tout moyen et à leur convenance les participants qu'ils jugeront en danger

Les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels sont supportés par la personne secourue qui doit également assurer son retour du point où elle a été évacuée. Il est du seul ressort du participant de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

Enfin, en cas d'abandon, il est demandé de le signaler impérativement au PC afin d'éviter des recherches inutiles.

ARTICLE 6 – ASSURANCES

L'organisation est assurée en responsabilité civile « organisateur », conformément à la législation en vigueur.

Les concurrents doivent être couverts par une assurance responsabilité civile individuelle et par une assurance individuelle accident. Nous vous encourageons vivement à souscrire une police d'assurance individuelle.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance provoquée par un mauvais état de santé, de perte ou de vol de matériel. En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit.

Dommage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants,

ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

ARTICLE 7 – DROIT A L'IMAGE

Par sa participation au Open Games Limoux 1ère édition, chaque concurrent autorise expressément l'organisation ainsi que les ayant droits, tels que partenaires et médias, à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire en totalité ou partie, à exploiter, son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des épreuves de cet événement en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée des épreuves, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions.

Les sauveteurs recommandent aux participants, outre une bonne condition physique, un échauffement avant chaque épreuve.

POUR LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Jetez vos bouteilles vides là où se trouvent les organisateurs ou les bénévoles. MERCI ATTENTION TOUT MANQUEMENT A CES REGLES ENTRAINERA 10 POINTS DE PENALITE.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'événement ou toute épreuve en cas de force majeure.

Les organisateurs

Association Les Open Games 4, le Château 11300 Villelongue d'Aude

lesopengames@gmail.com 07 56 82 24 00

lesopengames.com